

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1078 attribuant un secours de mille huit cents francs (1.800 fr.) à Mu Ebla Aden Djama.....

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 novembre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un secours de mille huit cents francs (1.609 fr.) est accorde, pour l'année 1951, a Ebla Aden Djama, veuve du tirailleur Gouled Ali. Cette somme sera payée globalement et imputée au Budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1951, chapitre XIII, article 1', rubrique 2.